



2012, l'autisme grande cause nationale : quel bilan provisoire ?

Les familles attendaient depuis 30 ans que leurs préoccupations majeures – diagnostic conforme, accompagnement éducatif adapté, droit comme tout citoyen à une scolarisation, une vie sociale et professionnelle, droit d'accéder aux soins somatiques, etc..., soient prises en compte : l'annonce fin décembre du label grande cause accordé par le Premier Ministre a donc été perçue comme un signe fort.

A quatre mois de la fin de cette année, peut-on dire que le label grande cause a fait avancer la cause de l'autisme ?

1) Extraits du discours du Premier Ministre du 9 février pour le lancement de la Grande Cause

« L'autisme reste encore entouré de méconnaissances et de préjugés. »

« Expérimenter de nouveaux modèles de prise en charge. Les résultats de ces expérimentations sont souvent très positifs. Ce sont les exemples personnels qui permettent d'en prendre conscience. En l'espace de quelques mois, un enfant autiste pris en charge dans une nouvelle structure spécialisée peut faire des progrès significatifs. »

« Je souhaite que le Conseil national de l'autisme soit réactivé et qu'il se réunisse de façon régulière. Pour renforcer le suivi et la coordination de ce Conseil national de l'autisme, un dispositif de coordination sera désormais assuré par le Secrétaire général du Comité interministériel du handicap. »

« Ce nouveau plan devra continuer l'effort de rattrapage sur le déploiement de nouvelles structures de prise en charge. »

« Enfin, l'une des grandes priorités sera d'intensifier la recherche sur l'autisme. Pour répondre à la complexité de ses causes, nous devons savoir mobiliser des champs scientifiques très différents : la recherche en biologie et santé, qu'elle soit fondamentale ou clinique, mais aussi la recherche en sciences humaines et sociales, qui a beaucoup à nous apporter pour mieux comprendre les interactions humaines et les interactions entre cognition et comportement. »

« On sait que les enfants autistes ou atteints de troubles envahissants du développement sont de plus en plus nombreux à être scolarisés en milieu ordinaire. Alors que le ministère de l'Éducation nationale en recensait 2000 en 2004, ils seraient maintenant 25 000 en 2011-

Autisme France

Association Reconnue d'Utilité Publique – Siège : PARIS

Bureaux : 1175 Avenue de la République 06 550 La Roquette sur Siagne

Téléphone : 04 93 46 01 77 – Fax : 04 93 46 01 14

Site internet : www.autisme-france.fr – e-mail : autisme.france@wanadoo.fr

2012. C'est un progrès indéniable, parce que la scolarisation en milieu ordinaire est un élément incontournable de l'intégration dans la société. Et en même temps, nous savons que nous devons faire beaucoup plus pour que les enfants autistes y aient toute leur part. »

« Je veux saluer en particulier le travail de Paul BLANC, qui est présent ici, et dont la loi votée au mois de juillet dernier va considérablement renforcer l'efficacité et les capacités d'intervention des maisons départementales de personnes handicapées. »

« Nul ne peut accepter qu'aujourd'hui en France perdurent des traitements qui ne seraient pas respectueux de la dignité et des droits des personnes. Cette défense des droits des personnes autistes devra figurer en première place dans le futur plan autisme. Et Dominique BAUDIS, Défenseur des droits, y veillera de près, lui qui suit en lien avec le Conseil consultatif national des personnes handicapées, l'application dans notre pays de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées. »

« C'est désormais acquis : les projets régionaux de santé qui sont actuellement en phase de validation consacreront une place renforcée à l'autisme. »

« Nous ne pouvons plus accepter que les proches, que les aidants familiaux soient livrés à eux-mêmes et soient laissés sans repères. Ici encore, des initiatives fortes ont déjà été prises pour leur apporter un concours renforcé. »

2) Des démarches positives

- ✚ Les associations du mouvement Ensemble pour l'autisme, Autisme France, Autistes sans Frontières, Sésame Autisme, Asperger Aide France, ProAid Autisme, la Fondation Agir et vivre l'autisme, l'UNAPEI et la FEGAPEI, ont uni leurs efforts pour développer la sensibilisation à l'autisme du grand public et des professionnels, mettre en évidence les besoins éducatifs spécifiques des personnes concernées. Autisme France consacre son congrès 2012 à une réflexion sur « Vivre avec l'autisme, quel avenir ? », le 17 novembre 2012.
- ✚ En 2012, on parle de l'autisme, pas toujours comme il conviendrait, mais enfin le sujet n'est plus un tabou total. Les médias ont relayé des informations, en particulier autour de la Journée Mondiale de l'Autisme, le 2 avril, et pour la première fois, ce jour-là, la France s'est éclairée partiellement et inégalement en bleu, couleur de l'autisme. Des conseils généraux et mairies se sont mobilisés pour sensibiliser à l'autisme, par exemple la Loire, le Gers, l'Isère, les Yvelines, les Côtes d'Armor. Des revues, en particulier scientifiques, ont sorti des numéros spéciaux pour expliquer l'autisme, dénoncer le scandale français et la mainmise de la psychanalyse. Il s'est même trouvé des journaux pour s'engager auprès des familles et dénoncer les retards français en la matière.
- ✚ Le 8 mars 2012 sont sorties des recommandations de bonnes pratiques professionnelles sur l'autisme pour les enfants et adolescents, à l'initiative de la Haute Autorité de Santé et de l'ANESM. L'évaluation fonctionnelle par une équipe pluridisciplinaire avec des compétences actualisées en autisme, le projet personnalisé, co-élaboré avec l'enfant et sa famille, les interventions globales, éducatives, comportementales et développementales, sur lesquelles les familles doivent être informées et formées à leur demande, et auxquelles elles peuvent participer si elles le souhaitent, y sont recommandées, car évaluées comme efficaces,

Autisme France

Association Reconnue d'Utilité Publique – Siège : PARIS
 Bureaux : 1175 Avenue de la République 06 550 La Roquette sur Siagne
 Téléphone : 04 93 46 01 77 – Fax : 04 93 46 01 14
 Site internet : www.autisme-france.fr – e-mail : autisme.france@wanadoo.fr

même si ce n'est pas à 100%. La psychanalyse n'est pas dans les recommandations et le packing ne devrait plus avoir sa place dans les établissements. Ce document, malgré ses imperfections, en particulier, ses positions contraires à la loi de 2005 sur la scolarisation, est une avancée majeure pour nos enfants. Il appartient maintenant aux services et établissements de se mettre aux normes et aux associations gestionnaires d'en prendre l'initiative : à défaut, nous attendons une forte volonté politique pour les faire respecter, car les financements publics, devenus rares, doivent aller à ce qui est recommandé par la HAS et l'ANESM, et demandé par les usagers. Nous attendons la suite pour les adultes, grands absents pour le moment de toute démarche diagnostique, éducative et inclusive.

- ✚ Le Défenseur des droits s'est saisi par l'intermédiaire de Mme Lyazid du problème de l'autisme. Nous attendons que soit suivie la décision du Conseil de l'Europe de 2004 qui a condamné la France 3 fois de suite pour discrimination à l'égard des personnes autistes : la France doit rendre des comptes de nouveau en 2012. Nous attendons que la France respecte la Convention ONU et cesse la discrimination à l'égard des personnes autistes : refus de scolarisation, refus d'inclusion sociale et professionnelle. Le Défenseur des Droits doit rendre un rapport sur ce sujet à la fin de l'année mais nous avons cru comprendre que l'ONU, faiblement équipée pour la prise en compte de ces documents obligatoires dans la Convention, ne lirait celui de la France qu'en 2018. Nous attendons qu'une étude sérieuse évalue la perte de chance subie par nos enfants depuis des dizaines d'années par incompetence des professionnels de santé et incurie des pouvoirs publics.
- ✚ Le CESE doit rendre le 9 octobre un rapport sur le coût économique et social de l'autisme. Faute d'une enquête de l'IGAS sur le terrain, il est à craindre que le CESE ne réponde pas à la question posée ; qui va avoir le courage d'aller voir l'argent gaspillé en hôpital de jour en séances de pataugeoire où l'on travaille sur le tuyau-sphincter, en atelier-contes, où on travaille sur stade oral, stade anal, avec souvent des sas pour séparer la mère de l'enfant ? Sait-on seulement qu'une seule personne, le Dr Lafforgue, est à l'origine de ces deux activités présentes presque partout dans les 300 hôpitaux de jour, sans contrôle, sans évaluation, sans fondement, alors que le coût facturé à la CPAM va jusqu'à 960 euros par jour, puisqu'il n'y a pas de tarification à l'acte en psychiatrie ? Le packing est lui aussi largement pratiqué en hôpital de jour, sans évaluation ni contrôle alors qu'il mobilise plusieurs personnes.
- ✚ Un troisième plan autisme doit voir le jour : l'engagement du gouvernement précédent a été repris par le nouveau. Il devrait faire l'objet d'une concertation avec les associations d'usagers. Nous fondons de grands espoirs sur ce plan qui, contrairement à celui sorti en 2008, s'appuie maintenant sur un socle de connaissances officiel et des recommandations de bonne pratique. Nous devons veiller à ce qu'il ne se termine pas comme le précédent : plus de la moitié des mesures prévues n'ont jamais vu le jour, et en particulier rien n'a été fait pour les adultes, même pas la création des places annoncées. C'est scandaleux.
- ✚ Des initiatives novatrices en cours : unité mobile pour secourir les établissements en difficulté avec un adolescent ou un adulte pour éviter l'exclusion et l'enfermement

Autisme France

Association Reconnue d'Utilité Publique – Siège : PARIS
 Bureaux : 1175 Avenue de la République 06 550 La Roquette sur Siagne
 Téléphone : 04 93 46 01 77 – Fax : 04 93 46 01 14
 Site internet : www.autisme-france.fr – e-mail : autisme.france@wanadoo.fr

en psychiatrie, un DU de formation à l'ABA-VB, deux projets de maisons-relais, etc...

3) Des failles regrettables

- ✚ Le regard sur l'autisme qui devait changer a peu changé : nos enfants restent pour l'Education Nationale des « psychotiques » car les médecins scolaires ne sont pas formés, les psychologues scolaires continuent à faire passer des tests inadaptés à nos enfants au mépris des recommandations de mars 2012. Seule une équipe pluridisciplinaire formée à l'autisme peut évaluer un enfant autiste et les évaluations doivent être adaptées. Le discours de l'Education Nationale est toujours le même : ou l'enfant fait la preuve qu'il est comme les autres, ou il doit être « orienté ». La campagne de sensibilisation à l'autisme prévue dans le plan autisme 2 n'a jamais vu le jour et les pouvoirs publics n'ont jamais lancé la moindre initiative nationale pour faire connaître l'autisme, diffuser les connaissances actualisées, et casser les préjugés. La grande cause a une nouvelle fois montré que seules les associations faisaient tout le travail.
- ✚ Nous attendons toujours que les formations des personnels médicaux et médico-sociaux (sans parler des autres, magistrats, policiers, enseignants, etc...), se conforment à l'état des connaissances de la HAS qui date quand même de janvier 2010. Saluons à cet égard l'existence de la licence pro de Paris-Descartes qui va exister hors murs à l'IRUP de Saint-Etienne, et la démarche exemplaire de l'IRTS Champagne-Ardenne avec son module de 300h de formation dédiée à l'autisme.
- ✚ Le Comité National Autisme s'est réuni en mars et en juillet : il n'avait à l'évidence pas été préparé. Rappelons que les autorités de tutelle ne l'avaient plus réuni depuis octobre 2009, sans aucune explication. L'allusion dans le discours du Premier Ministre précédent au Comité Interministériel du Handicap, créé en novembre 2009, fait sourire : ce Comité ne s'est jamais réuni une seule fois.

Ce comité national autisme nouveau devait entre autres choses, réfléchir à la refonte des formations avec les associations : pour le moment, rien. Une réunion entre universitaires paraît-il a eu lieu ; où est la transparence annoncée avec insistance à ce comité avec mise en ligne des comptes rendus de réunions ?

- ✚ Bien entendu aucun appel à projets autisme en cette première moitié d'année. L'autisme est le grand absent des projets régionaux de santé. Les autorités de tutelle savent-elles seulement qu'une personne sur 150 est autiste, à vie ? (Taux de prévalence notoirement sous-évalué, mais qui va actualiser régulièrement l'état des connaissances de janvier 2010 de la Haute Autorité de Santé ?) Accepterait-on dans une autre pathologie que ce problème de l'actualisation des connaissances ne soit pas posé ?
- ✚ Une commission sénatoriale a sorti un rapport sur le bilan de la loi de 2005 : les associations du champ de l'autisme n'ont pas été auditionnées, alors que nos enfants sont les victimes principales de la non-application de la loi de 2005.

Autisme France

Association Reconnue d'Utilité Publique – Siège : PARIS
 Bureaux : 1175 Avenue de la République 06 550 La Roquette sur Siagne
 Téléphone : 04 93 46 01 77 – Fax : 04 93 46 01 14
 Site internet : www.autisme-france.fr – e-mail : autisme.france@wanadoo.fr

- ✚ Des associations gestionnaires continuent à parler publiquement des personnes autistes sans avoir consulté les usagers concernés et diffusent des documents avec des informations erronées qui portent tort aux enfants et adultes et à leurs familles, et font la promotion de la psychanalyse : ces pratiques doivent cesser et le CNCPH doit être alerté. On trouve toujours en ligne des formations partiellement ou uniquement psychanalytiques, qui sont proposées parfois dans le cadre de la formation des enseignants : ce n'est pas acceptable. Il existe toujours des DU uniquement psychanalytiques. Peu de CAMSP, de CMPP, d'IME, respectent l'état des connaissances et les recommandations, mais ceux qui les dirigent ne sont jamais sanctionnés : pire, certains n'hésitent pas à diffuser publiquement leurs choix opposés à la définition de l'autisme et aux recommandations.

4) Une situation très difficile sur le terrain

Les familles mènent toujours des combats indécents et épuisants pour obtenir un diagnostic, scolariser leurs enfants, trouver l'aide éducative nécessaire ; ils restent terrorisés à l'idée d'envisager la vie d'adulte de leur enfant autiste car le plan autisme 2 est resté lettre morte sur ce point comme sur bien d'autres (17 mesures sur 30 n'ont jamais vu le jour).

- ✚ Des refus de scolarisation en grand nombre, qui obligent les familles à porter plainte, des familles auxquelles on oppose des règles qui n'existent nulle part en violation de la loi : interdiction de rester en primaire au-delà de 12 ans, interdiction d'avoir un AVSi en CLIS ou ULIS, interdiction d'avoir un transport scolaire pour une école à 12km alors que c'est la seule école qui accueille l'enfant dans le périmètre, des AVS absents alors qu'ils sont notifiés, des listes d'attente de 2 à 4 ans en SESSAD, qui permettent de dire aux MDPH qu'il vaut mieux pour les enfants aller en IME, mais ceux qui sont de bonne qualité ont eux aussi des listes d'attente impressionnantes car ils sont rares, des IME sans unité d'enseignement d'où il est impossible de sortir, les rares initiatives de scolarité partagée étant sauf exception découragées ou sabotées, des CLIS rares, des ULIS encore plus rares, d'où l'embolisation des CLIS, car il n'y a jamais d'anticipation, des adultes maintenus en amendement Creton, et globalement aucune réflexion sur la professionnalisation des adolescents qui ont fait des études et se retrouvent à 18 ans exclus des lycées sans rien.

Dire que 20 000 enfants autistes sont scolarisés signifie que 80% ne le sont pas. Il n'y a d'ailleurs aucune statistique et un grand nombre n'ont au mieux qu'une scolarisation à mi-temps : à quand des statistiques transparentes sur nos enfants ? Selon l'Education Nationale, 5000 sont scolarisés en IME, mais 1/3 seulement des IME ont une unité d'enseignement et on y offre de 0,5 à 4h de scolarisation : ce n'est pas une scolarisation effective.

Certes une brochure en ligne pour aider les enseignants susceptibles d'accueillir un enfant TED vient de voir le jour à la rentrée 2012. Mais quand on réfléchit entre CNSA, Education Nationale et associations triées sur le volet, à définir un GEVASCO, (toujours pas rendu public), qui aide les équipes pluridisciplinaires des MDPH à mieux

Autisme France

Association Reconnue d'Utilité Publique – Siège : PARIS
 Bureaux : 1175 Avenue de la République 06 550 La Roquette sur Siagne
 Téléphone : 04 93 46 01 77 – Fax : 04 93 46 01 14
 Site internet : www.autisme-france.fr – e-mail : autisme.france@wanadoo.fr

adapter les réponses de scolarisation aux enfants en situation de handicap, on n'invite pas les associations de familles d'enfants autistes et on produit le texte dans leur dos ; les associations généralistes ne connaissent pourtant pas grand-chose à l'autisme, mais trouvent normal de parler en notre nom, sans nous tenir informés, sans jamais solliciter notre expertise.

Un document sur le handicap cognitif, rédigé par les associations concernées (dont l'autisme) et leurs experts scientifiques, à l'initiative de M.Gohet, n'a toujours pas été publié. Il fournit pourtant de précieuses pistes de repérage pour les MDPH entre autres.

- ✚ Les droits de nos enfants restent bafoués : refus de diagnostic, imposition de soins inadaptés fondés sur des connaissances obsolètes contrairement à la loi, refus du droit à l'éducation, refus de scolarisation, refus des aménagements pédagogiques nécessaires, qui figurent pourtant dans la Convention Internationale des Droits des Personnes Handicapées, hospitalisation (isolement et contention en violation de la réglementation et des recommandations, 56 % des personnes adultes à l'isolement depuis plus de 30 jours sont autistes dit le rapport IGAS de mai 2011) et neuroleptisation abusives, qui peuvent aboutir à des comas, exclusion sociale, refus, souvent rendu public, de nombreux professionnels et des associations gestionnaires de respecter l'état des connaissances de la HAS et des recommandations de bonnes pratiques.
- ✚ La situation des adultes est tragique. A force d'avoir laissé dire que les parents causaient l'autisme de leur enfant, et qu'il suffisait de réparer en institution la malfeasance parentale, on a oublié que l'autisme est un handicap, inguérissable, et que l'enfant autiste devient un adulte autiste, et faut-il le préciser une personne âgée autiste pour laquelle rien n'est pensé sinon l'exclusion de son milieu de vie à 60 ans et l'envoi en maison de retraite ou EHPAD inadaptés.

5) Des combats d'une autre époque

Les familles doivent continuer à subir les agressions des psychanalystes en particulier lacaniens, qui persistent à affirmer la culpabilité des parents dans l'autisme : on peut même voir en ligne une accusation diffamatoire d'une rare violence : nous choisissons l'éducation pour nos enfants pour ne pas affronter notre culpabilité. Variante tout aussi complaisamment mise en ligne : l'implication génétique dans l'autisme n'enlève pas la culpabilité.

Au motif qu'il faut privilégier « l'accueil clinique de l'enfant autiste » dont les psychanalystes sont incapables de définir le contenu, l'éducation et la scolarisation sont peu assurées.

Nous devons subir en permanence les affirmations délirantes non prouvées de leurs discours : l'enfant autiste choisit d'être autiste, c'est une « position subjective », les mères trop « phalliques » ou « fusionnelles » sont responsables, l'enfant autiste n'a pas assimilé « l'angoisse de castration », il est dans « la forclusion du nom du Père », l'autisme c'est un rapport au corps et au langage, l'enfant autiste a des angoisses archaïques de vidage, perçage, liquéfaction, il ne faut pas lui imposer d'éducation,

Autisme France

Association Reconnue d'Utilité Publique – Siège : PARIS
 Bureaux : 1175 Avenue de la République 06 550 La Roquette sur Siagne
 Téléphone : 04 93 46 01 77 – Fax : 04 93 46 01 14
 Site internet : www.autisme-france.fr – e-mail : autisme.france@wanadoo.fr

etc...

Accepterait-on dans une autre pathologie que des délires de gourous datant de 50 ou 100 ans fassent la loi ? Accepterait-on dans une autre pathologie que des « intuitions cliniques » surréalistes tiennent lieu de démarche scientifique, ne soient jamais évaluées, soient imposées à nos enfants, et financées sur fonds publics ? Dans quel pays vivons-nous, où existe un crime de lèse-psychanalyse qui permet de faire interdire la diffusion d'un film au mépris de la liberté d'expression ?

6) Des recommandations urgentes

- ✚ Cesser définitivement de culpabiliser les familles et reconnaître officiellement l'erreur médicale qui a saccagé tant de familles depuis des dizaines d'années.
- ✚ Ne rien décider qui concerne les personnes autistes sans intégrer dans les groupes de travail les associations de familles. Rappeler de manière officielle que seules les associations d'usagers concernés ont le droit de s'exprimer au nom des familles.
- ✚ Rendre les CRA indépendants des services de psychiatrie ; veiller à ce que leurs coordonnateurs respectent les documents de la HAS, et ne fassent pas la promotion de la psychanalyse et du packing à la place.
- ✚ Réunir d'urgence et régulièrement le Comité National Autisme et intégrer les associations d'usagers à tous les sous-groupes de travail prévus : suivi du plan autisme 2, refonte des formations de professionnels, construction du plan autisme 3, suivi de la scolarisation.
- ✚ Donner de manière transparente et officielle toutes les informations nécessaires : chiffres de la scolarisation, de manière précise, repérage des enfants et adultes autistes dans les services et établissements, information officielle sur les listes d'attente des services et établissements, observatoire des services et établissements qui suivent les recommandations de bonnes pratiques, évaluation du coût des prises en charge hospitalières et médico-sociales, évaluation des pratiques, évaluation du respect du droit des usagers au libre choix des prestations.
- ✚ Cesser immédiatement les brimades, vexations et discriminations permanentes à l'Education Nationale à l'égard. Ces comportements sont indignes d'une république.
- ✚ Diffuser d'urgence les recommandations diagnostiques, l'état des connaissances de la HAS, et les recommandations de bonnes pratiques et impliquer d'urgence les CRA (dont certains continuent à faire la promotion de la psychanalyse, et commencent à refuser de diagnostiquer), et les ARS dans cette mission : exiger que les professionnels les respectent, que les associations gestionnaires qui ont une mission de service public et de l'argent public respectent les besoins éducatifs identifiés des personnes autistes et les droits des usagers à qui revient le libre choix des prestations selon la loi de 2002. Mettre au point avec les associations un référentiel qualité des

Autisme France

Association Reconnue d'Utilité Publique – Siège : PARIS
 Bureaux : 1175 Avenue de la République 06 550 La Roquette sur Siagne
 Téléphone : 04 93 46 01 77 – Fax : 04 93 46 01 14
 Site internet : www.autisme-france.fr – e-mail : autisme.france@wanadoo.fr

services et établissements conformes aux recommandations. Refondre les formations des professionnels du sanitaire et du médico-social pour y intégrer des modules de formation actualisée à l'autisme. Organiser d'urgence la formation au modèle de Denver pour les tout-petits, recommandé par la HAS : seules deux personnes en France sont en cours de formation alors que 5 à 6000 bébés autistes naissent tous les ans.

- ✚ Impliquer d'urgence la HAS dans des recommandations à destination des adultes. Donner les moyens aux CRA de développer des équipes diagnostiques mobiles pour diagnostiquer les adultes là où ils se trouvent et se servir de l'expérience écossaise en la matière.
- ✚ Repérer d'urgence les besoins les plus criants : SESSAD et IME petite enfance pour mettre en œuvre les interventions intensives précoces indispensables ; convertir des IME en SESSAD quand c'est nécessaire, développer des plateformes éducatives plutôt que des places, car les solutions figées et rigides ne conviennent pas à nos enfants ; inventer des modes d'accueil variés et adaptés pour les adultes, limiter les hospitalisations abusives dans les situations complexes en mettant en œuvre des unités spécialisées cognitivo-comportementales à l'instar de ce qui est fait pour les malades Alzheimer difficiles. Cela éviterait d'entendre dire que l'adulte autiste est un « psychotique » et le fait exprès.

Aider les associations gestionnaires à repérer les personnes autistes, à former les personnels, à adapter l'accueil en améliorant le taux d'encadrement.

La France doit suivre les directives européennes de désinstitutionnalisation.

- ✚ Demander au Ministère du logement de sortir enfin la circulaire maison-relais adaptée aux adultes autistes, promise depuis 2008.
- ✚ Développer la recherche dans tous les domaines mais aussi les applications informatiques et virtuelles, si utiles pour favoriser la communication et le repérage de l'environnement social par les personnes autistes.
- ✚ Diffuser les circulaires nécessaires dans tous les ministères pour inviter à l'inclusion sociale des enfants et adultes autistes. Aider les entreprises intéressées par les profils de nos enfants à être formées et accompagnées. En Grande-Bretagne au moins 15% des adultes autistes travaillent en milieu ordinaire.
- ✚ Abolir la limite d'âge en FAM et MAS : les adultes doivent rester là où ils ont trouvé des repères.
- ✚ Développer dans le médico-social le droit des usagers selon le modèle des CRUQ-PC du sanitaire. Les CVS ne remplissent pas cette mission. Relancer les ARS pour développer un observatoire de la maltraitance dans les établissements. Rendre publiques les dénonciations de maltraitance.

Autisme France

Association Reconnue d'Utilité Publique – Siège : PARIS
 Bureaux : 1175 Avenue de la République 06 550 La Roquette sur Siagne
 Téléphone : 04 93 46 01 77 – Fax : 04 93 46 01 14
 Site internet : www.autisme-france.fr – e-mail : autisme.france@wanadoo.fr

- ✚ Faire respecter la circulaire ARS/Autisme de juillet 2010 : les ARS doivent animer le plan autisme, elles ne le font pas. Les CTRA sont loin d'avoir été mis en place partout et leur place reste largement symbolique. Les associations d'usagers y sont très minoritaires.
- ✚ L'ancien Premier Ministre a reconnu l'efficacité des nouvelles prises en charge éducatives ; il est donc temps de les évaluer sérieusement et de les généraliser là où les demandes existent et ne sont pas satisfaites. Plus généralement il serait temps de se doter de modèles d'évaluation des pratiques plus ciblés en fonction des profils d'autisme et des âges.

Danièle Langlois
Présidente

Autisme France

Association Reconnue d'Utilité Publique – Siège : PARIS
Bureaux : 1175 Avenue de la République 06 550 La Roquette sur Siagne
Téléphone : 04 93 46 01 77 – Fax : 04 93 46 01 14
Site internet : www.autisme-france.fr – e-mail : autisme.france@wanadoo.fr